



## Terrasse cloturee stipulee dans le bail mais pas faite

Par **cafouniet**, le **10/04/2012** à **16:43**

Bonjour,

Nous sommes en location dans un appartement en rez de chaussée, lorsque nous avons signé le contrat de location stipulait "terrasse clôturée". Comme nous aménageons dans un appartement neuf, le propriétaire nous a demandé si il pouvait clôturer plus tard, nous avons été d'accord mais au bout de 3 ans et avec de multiples relances rien ne bouge. Nous avons des chiens qu'on aimerait laisser dehors la journée et nous voudrions notre tranquillité. Que pouvons nous faire pour que le propriétaire clôture la terrasse?

D'avance merci

Par **kgr**, le **11/04/2012** à **11:53**

Nous sommes dans le même cas de figure!

Pas de clôture pas de jardin...

C'est bien stipulé dans le bail que les travaux restent à finir mais c'est interminable!

Par **cafouniet**, le **14/04/2012** à **08:01**

bonjour,

ici autre nouvelle il nous demande maintenant de récupérer une des 2 salles de bain + wc ( f4 en rdc avec 2 salles de bain et 2 wc) pour faire un autre appart et comme compensation

financière il n'augmente pas le loyer cette année soit environ 180 euros.  
je ne pense pas que soit suffisant et vous?  
merci